



**Le 21 mars 2025**

### TABLE DES MATIÈRES

#### BUDGET

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### PHARMACIES

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

### BUDGET

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

### CLINIQUES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

M<sup>me</sup> Bockus

L'hon. M. Dornan

M<sup>me</sup> Bockus

L'hon. M. Dornan

### GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Savoie

L'hon. M. D'Amours

### Rappel au Règlement

M. Savoie

M. M. LeBlanc

[Original]

### BUDGET

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente. Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame la présidente, voyons si nous pouvons déchiffrer les calculs des Libéraux ce matin. La croissance du PIB réel prévue dans les perspectives économiques de 2024-2025 était de 0,8 %. Selon le tableau du coût des engagements de la plateforme libérale, les Libéraux croyaient qu'un taux de croissance de 0,8 % était artificiellement bas. Ils n'approuvaient pas les chiffres fournis par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, Madame la présidente, et ont supposé que les recettes connaîtraient une croissance additionnelle de 0,3 %. Si les Libéraux ont établi leurs coûts en fonction d'une croissance du PIB réel de 1,1 % et que les perspectives économiques qu'ils viennent de publier montrent une croissance du PIB réel de 1,1 %, comment expliquent-ils donc un déficit de 600 millions de dollars? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci de la question sur le budget. Je pensais que nous avons peut-être fait le tour du sujet et que nous étions simplement passés à autre chose.

Je veux répondre à certaines des observations que nous avons entendues sur les dépenses effrénées des Libéraux et de la façon dont un budget est établi. Essentiellement, trois éléments sont pris en compte lorsque nous établissons un budget. Il y a les pressions budgétaires, qui, comme nous le savons, sont habituelles. Il s'agit de l'inflation et des augmentations liées aux facteurs externes habituels. Il y a les décisions gouvernementales. Il est question des projets pluriannuels qui ont été entamés, mais ces décisions gouvernementales n'étaient pas les nôtres. Ces décisions ont été prises par l'ancien gouvernement. Voilà les dépenses effrénées que nous commençons à maîtriser. Je vais vous dire, lorsque nous examinons nos promesses électorales... Nous ne cessons de revenir aux élections, je suppose. Je peux vous dire une chose. Nous donnons effectivement suite à certaines de nos promesses électorales, mais celles-ci sont bien moins coûteuses que ne l'aurait été la perte de recettes qu'aurait entraînée la réduction de 2 % de la TVH que vous auriez mis en place.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, Madame la présidente. J'ai posé une question sur les calculs des Libéraux. Je suis désolé, mais le ministre des Finances a échoué.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Il s'agit de la mauvaise réponse, Madame la présidente ; il s'agit de la mauvaise réponse. Il ne peut pas dire que, d'une part, l'ancien gouvernement engageait des dépenses effrénées, mais que, d'autre part, si le gouvernement actuel est en mesure de dépenser l'argent comme il le fait, c'est grâce aux économies de l'ancien gouvernement et à son remboursement de la dette à hauteur de 2 milliards de dollars. Comment peut-il expliquer cette contradiction?

Voici la réalité : Les parlementaires du côté du gouvernement ont établi leurs perspectives en fonction d'une croissance du PIB réel de 1,1 %, malgré le fait que, l'année précédente, FCT avait indiqué que cette croissance serait de 0,8 %. Ils ont vraiment eu l'argent qu'ils pensaient qu'ils auraient. Je tente donc de faire en sorte que le ministre des Finances prenne la parole et explique comment il est passé d'un excédent de 10 millions de dollars à un déficit de 600 millions alors que les gens d'en face avaient accès exactement à la somme d'argent à laquelle ils s'attendaient.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Nous avons eu une petite discussion sur les calculs des Conservateurs et les excédents budgétaires qui se sont accumulés au cours des dernières années, et quelqu'un — un parlementaire du côté de l'opposition — a dit que nous anéantirions tout le bon travail. Je demanderais : Au titre du budget actuel, quel travail avons-nous anéanti en ce qui concerne les mesures de santé prises par l'ancien gouvernement? Au titre du budget, quel travail avons-nous anéanti en ce qui concerne l'éducation? Quel travail avons-nous anéanti en ce qui concerne le logement? Savez-vous quoi? Nous n'avons rien trouvé, et vous ne signalez rien. La raison pour laquelle vous avez enregistré des excédents, c'est que vous n'avez rien fait à cet égard. Vous êtes incapables de voir une plateforme contenant des objectifs et un plan, car vous n'arrivez pas à le reconnaître en tant que tel. Nous prenons des mesures et faisons avancer les importants dossiers en question. Si vous étiez attentifs, cela vous sauterait aux yeux.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La situation serait drôle, Madame la présidente, à part le fait que c'est le ministre des Finances de notre province qui, pendant la période des questions, ne répond pas vraiment aux questions lorsque nous demandons aux parlementaires du côté du gouvernement d'expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick comment ils en sont arrivés aux chiffres actuels. Les hypothèses financières se sont avérées exactes, mais nous n'obtenons pas les résultats promis par le gouvernement.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont cru la première ministre sur parole lorsqu'elle a dit qu'elle pouvait équilibrer le budget pendant chaque année de son mandat : la promesse a été rompue. Elle a indiqué dans sa plateforme qu'elle enregistrerait un excédent de 10 millions de dollars, mais nous sommes maintenant aux prises avec un déficit de



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

600 millions. Madame la présidente, pendant la campagne, la première ministre actuelle n'a cessé de parler d'un gouvernement en qui l'on pouvait avoir confiance. Non seulement elle a rompu la promesse qu'elle a faite aux gens du Nouveau-Brunswick d'être responsable sur le plan financier, mais elle la rompra aussi pendant les quatre années de son mandat, malgré le fait que son tableau du coût des engagements prévoit un excédent chaque année. En quoi est-ce un gouvernement en qui l'on peut avoir confiance?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, lorsque le chef de l'opposition dit que la situation pourrait être drôle, il a raison ; elle n'est pas drôle. Je n'ai pas trouvé la situation drôle lorsque je suis entré en fonction et que la première chose qu'on m'a léguée, c'était un déficit dans le deuxième trimestre et un déficit croissant dans le troisième trimestre en fonction de dépenses qui continuaient à augmenter de plus en plus. Nous avons respecté certaines promesses malgré les déficits parce que nous sommes conscients des besoins qui se font sentir.

Bon, lorsque je parle de mesures prises par d'anciens gouvernements, je sais que, traditionnellement, les contrats, les promesses ou les engagements des anciens gouvernements sont rompus, car c'est opportun d'un point de vue politique, mais cela coûte cher. Nous avons décidé de ne pas agir ainsi. Nous réparerons une partie du gâchis, mais nous avons décidé de ne pas agir ainsi. Si vous voulez un exemple d'une telle façon de procéder, nous pouvons faire une pause et simplement nous promener dans la rue pour aller voir le palais de justice et voir ce qui arrive quand nous prenons des décisions absurdes et rompons les promesses.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà une autre réponse qui n'en est pas une du ministre des Finances actuel, dont la force est censée être les chiffres. C'est une bonne personne, Madame la présidente, mais il n'est pas très bon en mathématiques. Le gouvernement actuel essaie de prendre les devants en disant qu'il enregistre un déficit en raison des droits de douane. Au titre de son budget qui prévoit un déficit de 599 millions de dollars, seulement 162 millions sont consacrés à l'atténuation des répercussions des droits de douane, et une partie de cette somme est constituée de fonds qui ont été réaffectés. Si le gouvernement se sert des droits de douane comme excuse, comment explique-t-il le déficit restant de 437 millions de dollars? Le ministre des Finances vient de répondre à la question. Il s'agit de choix. J'aimerais qu'il explique les choix qui ont mené à un déficit de 437 millions et à un excédent prévu de 10 millions. Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Merci du

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

compliment. Le député d'en face est lui aussi une bonne personne. Je suppose qu'il mérite aussi de recevoir des compliments. Je trouve que c'est un moment agréable pour un vendredi matin.

Oui, la question porte précisément sur des choix. Voilà exactement ce que nous faisons, et nous avons choisi les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons choisi d'aller de l'avant et de faire les investissements qui s'imposent. La prise de décisions se poursuit, car, l'automne dernier, un choix important a été fait entre la possibilité de continuer à restreindre l'aide aux gens du Nouveau-Brunswick et à s'intéresser aux résultats pour dorénavant l'image du gouvernement et celle de simplement mettre en oeuvre les programmes. D'une voix retentissante, les gens du Nouveau-Brunswick ont dit qu'ils voulaient de l'aide, qu'ils voulaient des investissements et qu'ils voulaient que nous allions de l'avant. Voilà pourquoi nous siégeons de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, un certain Serge Robichaud siégeait de notre côté de la Chambre lorsque nous étions au pouvoir pendant les années du gouvernement Alward. Il avait l'habitude de dire quelque chose des banquettes arrière du gouvernement. Il disait : On a la mémoire courte. Ces gens-là ont la mémoire courte. Nous avons fait des investissements records dans l'éducation et dans les soins de santé. En fait, le gouvernement actuel vient de se faire prendre à dire qu'il réaliserait une augmentation de 7,7 % alors qu'il s'agit en fait d'une augmentation de 1,8 %. Puisque nous parlons de calcul, le ministre aurait-il l'obligeance de prendre la parole et d'expliquer la différence entre 273 millions de dollars et 74 millions? Les chiffres ne concordent pas. Le tout n'est pas surprenant, compte tenu de la personne qui tient la calculatrice. Merci.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, je tiens à remercier le député d'en face de sa question. Je dirais bien, en parlant de drôles de calculs, qu'il s'agit d'une simplification excessive au chapitre de la santé, mais je ne peux pas le dire, car j'ai en fait soulevé la question à ce sujet. Je dirais que, depuis un an et demi, trimestre après trimestre, nous constatons toujours des dépassements vu les coûts liés à l'emploi dans le secteur de la santé. La situation a toujours été liée au contrat du personnel infirmier.

Bon, nous savons que nous avons au titre du dernier budget un contrat relatif au personnel infirmier itinérant. J'ai demandé à mon personnel : Comment pouvons-nous encore être en situation de dépassement si nous avons un contrat? Nous avons une définition claire de la situation qui se produirait. On m'a répondu que les gens qui siègent maintenant du côté de l'opposition n'avaient pas prévu de budget pour les contrats relatifs au personnel infirmier itinérant. Aucuns fonds n'étaient prévus ; le gouvernement actuel, au lieu d'attendre la poussière magique que l'ancien gouvernement envisageait d'utiliser pour faire disparaître

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

la question, a présenté cette semaine un projet de loi pour aller de l'avant, réinjecter l'argent dans notre système et l'utiliser dans le système de santé.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le contrat en était un signé par Vitalité, et non par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Parlons maintenant, Madame la présidente, des postes auxquels l'argent devrait être affecté. En raison des choix du gouvernement actuel, les gens du Nouveau-Brunswick devront payer 65 millions de dollars aux fins du remboursement de la dette — 65 millions qui pourraient être consacrés à des services qu'ils méritent amplement et dont ils ont grandement besoin. Or, en raison des choix du gouvernement, nous devons verser 65 millions de plus à des banquiers.

Parallèlement, je souligne pendant que je suis debout que les parlementaires du côté du gouvernement ont dit qu'ils défendraient les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick et récupéreraient auprès du gouvernement fédéral les 74 millions de dollars liés au congé de TPS. La somme couvrirait entièrement nos frais de remboursement de la dette pour cette année seulement. Les gens d'en face ont-ils obtenu des ententes qui nous donneraient une somme égale aux 74 millions? Voyons si le ministre peut nous donner les chiffres, Madame la présidente.

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci encore une fois, Madame la présidente. Oui, clarifions le premier élément. Le contrat avait été signé par le Réseau de santé Vitalité, mais celui-ci a été poussé à le faire. Vitalité nous avait fourni — de quoi s'agissait-il? Il s'agissait de sept suggestions. Qu'en est-il des 15 suggestions que le réseau de santé a faites au gouvernement précédent? Les parlementaires du côté du gouvernement à l'époque ont tout refusé. Ils ne voulaient pas s'en mêler ; Vitalité a donc été contraint de prendre des décisions afin de sauver des vies. Le réseau de santé a signé un mauvais contrat pour trouver des moyens de résoudre des problèmes. Si le gouvernement précédent avait dès le début fait preuve d'écoute, les coûts auraient été bien inférieurs à ceux qui étaient proposés.

Pour le reste, écoutez, nous sommes toujours en discussion avec le gouvernement fédéral. Il n'est pas question de 72 millions de dollars. La somme est toujours estimée à environ 60 millions. Il faut se rappeler que nous n'avons pas renoncé à récupérer l'argent. L'argent est encore disponible. Nous n'y avons pas encore renoncé. Il y a un processus à suivre ; l'argent est donc toujours disponible.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le tout est incroyable, Madame la présidente. Le ministre a dit que la responsabilité incombait au gouvernement,

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

mais il dit maintenant que la décision n'était pas celle du gouvernement. Ma foi, c'est... Waouh.

Combustibles plus abordables : promesse Brisée. Énergie plus abordable : promesse Brisée. Versement d'une prime de maintien en poste à tout le personnel infirmier : promesse Brisée. Versement au personnel infirmier d'une prime de maintien en poste additionnelle de 5 000 \$ : promesse Brisée. Vaccins gratuits contre le VRS pour les personnes vulnérables, maintenant pour les personnes de 75 ans ou plus seulement : promesse Brisée. Dépôt d'un budget équilibré dans la première année du mandat des Libéraux : promesse Brisée. Dépôt d'un budget équilibré dans la deuxième année de leur mandat : promesse Brisée. Dépôt d'un budget équilibré dans la troisième année de leur mandat : promesse Brisée. Dépôt d'un budget équilibré dans la quatrième année de leur mandat : promesse Brisée. Promesses Brisées, paroles non tenues, contrat non respecté, confiance trahie... La première ministre peut-elle s'expliquer?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Pour ce qui est de la première partie de la question, de l'inaction dont a parlé le député d'en face, précisons simplement qu'il nous faudrait, au titre du processus concernant la TVH, signer une renonciation. En ce qui nous concerne, ne pas signer la renonciation, c'est agir. Je sais que le député d'en face ne comprend pas le processus, mais c'est ainsi qu'il fonctionne. Nous avons encore le choix... Actuellement, on nous rembourse si nous n'agissons pas. C'est bien. La question est prise en charge.

Je tiens à aborder la question, car elle fait partie de mes mandats. Le député d'en face a parlé d'inaction pour ce qui est de l'énergie abordable. Je rappelle au député d'en face que, lorsque nous étions du côté de l'opposition, nous avons proposé à deux reprises une motion visant l'élimination de la TVP sur l'électricité et nous avons entendu à deux reprises toutes sortes d'arguments du gouvernement précédent quant aux raisons pour lesquelles la mesure n'était pas abordable et nous ne pouvions pas la prendre. Même si, encore une fois, tout déficit est interdit, nous avons décidé de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick une aide, sur le plan de l'abordabilité, à hauteur de 90 millions de dollars. Nous, nous avons agi à cet égard, contrairement à eux, qui ont eu deux...

## PHARMACIES

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, dans la plateforme électorale libérale, les gens d'en face ont reconnu que, un peu partout dans la province, l'accès aux soins de santé primaires constituait un défi. Dans la plateforme, on fait ensuite la promesse suivante :

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

*Réviser et élargir le champ de pratique des professionnels de la santé afin d'optimiser leurs rôles.*

On serait porté à penser qu'il s'agissait d'une promesse sincère visant l'élargissement de l'accès à des soins primaires au Nouveau-Brunswick. J'imagine que cela serait une erreur. Le 14 mars, nous avons appris que le gouvernement Holt ne prolongerait pas le programme de cliniques de soins en pharmacie, programme extrêmement efficace qui avait été conçu pour élargir l'accès aux soins primaires pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le programme permettait de gérer des milliers de rendez-vous et, par conséquent, de réduire le nombre de visites inutiles aux urgences. Le gouvernement Holt ne l'élargira pas. J'ai une question simple pour la première ministre : Pourquoi pas?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de prendre la parole. Nous participons à de nombreux projets pilotes. Certains projets pilotes fonctionnent et d'autres ne fonctionnent pas. Le projet pilote avec lequel nous avons travaillé a bien sûr permis d'aider certaines personnes qui n'avaient pas de fournisseur de soins primaires, mais 75 % des gens en avaient un. Il faut se demander : Si une personne a un fournisseur de soins primaires, comment obtient-elle des soins?

Nous sommes très engagés à travailler avec les pharmaciens ordinaires, membres importants de notre équipe, dont l'éventail de fonctions s'élargit. Ils traitent déjà un certain nombre d'affections bénignes, et nous demandons qu'ils travaillent en collaboration avec les fournisseurs de soins de santé primaires, le personnel infirmier praticien et les médecins, de sorte qu'ils voient leur éventail de fonctions s'élargir encore plus. Nous sommes résolus à le faire. Nous transférons aux équipes de soins en collaboration les ressources qui étaient consacrées au projet pilote. Je me réjouis d'avoir l'occasion d'exprimer ma reconnaissance pour...

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Je considérerai la réponse comme une plaisanterie, Madame la présidente. Briser sa promesse, c'est dire qu'on fera quelque chose, puis faire autre chose. Les premiers ministres libéraux ne sont rien d'autre... Des premiers ministres libéraux de la province ont déjà brisé des promesses en santé ; cela n'a rien de nouveau. C'est honteux.

Le programme de cliniques de soins en pharmacie donnait des résultats remarquables. Pendant une période d'essai de six mois, plus de 10 000 personnes ont été vues en consultation. Selon les données recensées quant au taux de satisfaction des patients, 100 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles recommanderaient le service à leur famille ou leurs amis et qu'elles auraient de nouveau recours au service — 100 %. Je ne peux pas m'imaginer. Il est impossible de faire mieux. Je me suis engagé à donner à la première ministre l'occasion de prendre la parole à la Chambre, de présenter des excuses aux gens du Nouveau-Brunswick et de revenir sur la mauvaise décision qui a été prise.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

La première ministre aurait-elle l'obligeance de prendre la parole et de faire les deux choses mentionnées?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je me réjouis des remerciements que nous recevons aujourd'hui d'avoir élargi l'accès pour les gens du Nouveau-Brunswick. Vous savez, cela démontre l'importance de pouvoir voir son fournisseur de soins de santé au moment opportun. Toutefois, il faut consulter un fournisseur de soins de santé qui fournit un éventail complet de services et qui est appuyé par d'autres personnes. Lorsqu'on consulte un pharmacien, c'est bien, mais lorsque le pharmacien travaille en collaboration avec une infirmière praticienne et un médecin, on obtient un éventail complet de soins. Voilà ce à quoi nous travaillons : les soins en collaboration. Merci beaucoup des propos élogieux.

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. L'autre jour, je suis allé au Shoppers Drug Mart sur la rue Prospect, et l'on y avait réalisé des travaux en vue d'offrir le nouveau service, qui s'inscrivait dans l'éventail de fonctions des pharmaciens. Nous voilà à envier encore les politiques du premier ministre Tim Houston. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse semble faire tellement de choses correctement, choses à propos desquelles la première ministre du Nouveau-Brunswick semble se tromper, et en voilà un autre exemple. En Nouvelle-Écosse, où un programme semblable est en place, on a constaté une baisse de 9 % des visites aux urgences pendant la période d'essai ; le gouvernement provincial élargit donc la portée du programme pour qu'il soit désormais offert dans plus de 45 pharmacies. Il s'agit donc de 45 cliniques dans des pharmacies en Nouvelle-Écosse, alors qu'il n'y en a aucune au Nouveau-Brunswick — quelle honte. C'est honteux.

Une telle décision ridicule a soulevé de fortes protestations du public. Les pharmaciens étaient en mesure d'offrir des services de gestion de maladies chroniques à des patients ayant déjà reçu un diagnostic de diabète, de BPCO, d'asthme et de maladies cardiovasculaires — mais ce n'est plus le cas.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Merci beaucoup. Encore une fois, je suis reconnaissant de vos remerciements. Il est très important que les gens qui consultent une personne ne se limitent pas à consulter celle-ci. La collaboration est essentielle, et nous ne voulons pas créer davantage de cloisonnement dans les pharmacies. Nous voulons que les pharmaciens travaillent ensemble. Je suis d'ailleurs content que vous mentionniez Shoppers Drug Mart. Vous savez, ce sont les géants de l'industrie pharmaceutique qui ont plaidé en faveur de la chose, et non pas tellement les gens ordinaires de la province. Les géants de l'industrie pharmaceutique veulent des soins en collaboration, et je suis content que le député y soit très favorable dans sa collectivité et dans les autres collectivités de la province. Merci beaucoup.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### BUDGET

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Madame la présidente, il n'y a pas si longtemps, le Nouveau-Brunswick était la province la plus endettée du Canada. En 2015, notre province occupait le deuxième rang des provinces ayant le ratio de la dette au PIB le plus élevé du pays, une situation qui a soulevé de sérieuses préoccupations quant à la viabilité financière. Toutefois, grâce à son engagement à gérer les dépenses de façon responsable, le gouvernement précédent a réussi à équilibrer le budget pendant sept années consécutives. La première ministre et le ministre des Finances ont bâti leur campagne sur des promesses de discipline financière continue et un engagement d'équilibre budgétaire, mais, après leur arrivée au pouvoir, ils ont commencé à s'écarter de leurs promesses. Ils ont d'abord dit qu'un déficit de 1 % pourrait être acceptable. Ils ont ensuite ouvert la porte à un déficit de 2 %. Maintenant, les gens du Nouveau-Brunswick se retrouvent avec un déficit de 400 millions de dollars pour le dernier trimestre et un déficit de 3 milliards pour l'ensemble du mandat.

Madame la présidente, le gouvernement a fait campagne en promettant de maintenir une gestion financière responsable, mais, quelques mois seulement après le début de son mandat, il a déjà abandonné les objectifs financiers qu'il s'était fixés et n'a aucun plan clair pour rétablir l'équilibre. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils faire confiance au gouvernement pour gérer nos finances?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. J'ai deux ou trois observations à faire. Le député d'en face décrit le gouvernement précédent comme un gouvernement attentif aux besoins, alors que la tendance en matière de dépenses est restée exactement la même. On ne change pas le fonctionnement d'une administration gouvernementale de 50 000 employés. En passant, ce nombre a considérablement, mais considérablement, augmenté sous le gouvernement précédent. On ne voit pas une telle chose, mais laissez-moi vous dire que le nombre a beaucoup augmenté. Nous sommes tout simplement dans une telle tendance. Nous devons commencer à faire avancer les choses, mais nous collaborerons avec les gens. Au lieu de recevoir des ordres d'un bureau de gestionnaire, d'une seule personne, nous collaborons avec différents ministères pour trouver différentes façons de faire les choses.

J'aimerais toutefois prendre un petit instant, car le député de Woodstock semble beaucoup envier, je crois, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et tout ce qu'il fait. Je me demande pourquoi le député d'en face ne fait jamais des observations sur le déficit budgétaire qu'affiche la Nouvelle-Écosse cette année. Le tout semble tout à fait conforme à ce que nous faisons. Là-bas, tout est innovant, mais, ici, on fait fausse route.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Il restait au gouvernement quatre mois de l'exercice financier pour agir. Le ministre a affirmé en novembre que des efforts seraient déployés pour réduire les dépenses et instaurer des mesures visant à réaliser des économies, mais les gens de la province n'ont pas vu ces efforts. En lieu et place, nous voyons un gouvernement qui a laissé les dépenses augmenter en flèche, de sorte que les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick se demandent quels services pourraient être menacés dans l'avenir pour compenser les pertes en question.

Le gouvernement actuel ne peut pas continuer d'attribuer au gouvernement précédent la responsabilité de l'actuelle situation déficitaire. Si l'on examine le discours du budget, le gouvernement indique qu'il travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick et qu'il respectera ses engagements envers eux. Le discours du budget indique aussi : « cela ne signifie pas que nous renonçons à atteindre de l'équilibre budgétaire »

Madame la présidente, au lieu de repousser le déficit à plus tard, quand le gouvernement assumera-t-il la responsabilité de ses actes et veillera-t-il à ce que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent un budget équilibré, exactement comme le leur avait promis le gouvernement Holt?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, nous agissons de manière responsable. Nous ne pouvons pas commencer à réduire les dépenses sans réfléchir, comme cela a déjà été fait. Qui, parmi les parlementaires d'en face, veut que certaines des routes de sa région ne soient pas asphaltées? Qui veut que certains des hôpitaux de sa région soient fermés ou que certaines des écoles ne soient pas construites? Voilà des mesures en temps réel qui doivent être...

(Exclamations.)

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Oui, la prison est un excellent exemple. Nous aurions facilement pu opter pour la solution de facilité. Toutefois, c'était la bonne décision à prendre, et nous l'avons prise. Nous agissons de manière responsable et nous accomplirons le travail en collaboration avec les personnes qui connaissent le mieux les dossiers. Le tout prendra le temps qu'il faudra, mais ce sera fait de manière responsable et bien fait, comme nous l'avons promis. Voilà exactement ce dont vous serez témoins dans les mois à venir.



[Original]

**M. Monahan** (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Lorsque le gouvernement fédéral a proposé une exemption de TVH de deux mois pour aider la population canadienne à faire face à la hausse du coût de la vie, nous avons exprimé des préoccupations quant à la perte de recettes de 74 millions de dollars que subirait la province.

La première ministre Holt et le ministre des Finances et du Conseil du Trésor ont déclaré que la province était en pourparlers avec Ottawa pour récupérer ces fonds, car l'impact sur les finances du Nouveau-Brunswick serait considérable. À l'époque, la position du gouvernement était très claire : il n'était pas disposé à assumer la perte sans en demander au gouvernement fédéral le remboursement. Le ministre des Finances peut-il faire véritablement le point sur ces négociations et nous indiquer à quel moment nous recevrons l'argent?

**L'hon. M. Legacy** (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je trouve intéressant que, finalement, un parlementaire du côté de l'opposition mentionne le gouvernement fédéral, parce que nous savons que, au cours des dernières années, c'était justement celui-ci qui a aidé l'ancien gouvernement provincial à équilibrer son budget année après année après année.

Pour ce qui est du congé de 2 % de TVH, nous sommes en discussion et, essentiellement, si vous voulez le savoir, nous avons inscrit au budget un remboursement de 50 000 \$ . C'est dans nos recettes. Ce n'est pas la somme finale, parce qu'il y a encore des évaluations à faire des mois déjà écoulés. Nous n'avons pas de chiffres exacts ; ils nous viennent d'Ottawa. Lorsque nous les aurons, les montants seront comptabilisés dans nos livres.

[Traduction]

### CLINIQUES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

**M<sup>me</sup> Bockus** (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Ma circonscription est dans une situation désespérée à la suite du décès de l'un de nos rares médecins de famille. Le bureau du D<sup>r</sup> Bugwandin est maintenant fermé, et ses patients ont été informés qu'ils pouvaient obtenir leur dossier médical en communiquant avec une compagnie qui demande 95 \$ par dossier. Voici ma question pour Horizon et le ministre de la Santé : Le gouvernement ne peut-il pas accorder aux patients une subvention quelconque pour les aider à composer avec les coûts? Un grand nombre d'entre eux sont des personnes âgées qui gagnent un revenu fixe. Par ailleurs, où sont les patients censés apporter les dossiers quand ils les reçoivent? Voici la réponse du ministre : De simples subventions ne régleront pas la situation, mais travailler avec vous dans la collectivité permettra de la régler.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Le ministre dit que la clinique à St. Stephen sera l'une des 10 premières cliniques prévues et il a bon espoir que des mesures progressives seront bientôt prises. Des milliers des personnes de ma circonscription qui n'ont pas de médecin ont aussi bon espoir. Le ministre de la Santé me dirait-il quand se concrétisera le projet de clinique à St. Stephen, lequel a fait l'objet d'une promesse au titre du budget?

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, il n'y a aucun parlementaire ici aujourd'hui qui ne veut pas dans sa ville de clinique où la prestation de soins se fait en collaboration. La députée d'en face comprend qu'il est question de l'une des 10 premières cliniques. Voici l'une des raisons pour lesquelles il nous faut des cliniques où la prestation de soins se fait en collaboration. À l'heure actuelle, quand un praticien qui exerce seul cesse de le faire et que personne ne prend la relève, les dossiers deviennent une source de profits. C'est déplorable.

Il faut savoir que, quand un médecin prend sa retraite, prend des vacances ou est remplacé, les dossiers restent dans la clinique et sont ensuite accessibles en tout temps. Vous illustrez une raison pour laquelle nous devons assurer la prestation de soins en collaboration, et je suis content que vous nous ayez remerciés d'établir tout d'abord dans votre collectivité l'une des cliniques. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> Bockus** (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous n'avez pas vraiment répondu à ma question. Quand pouvons-nous nous attendre à voir une clinique à St. Stephen, l'une des cliniques qui ont été promises dans le budget et où la prestation de soins se fera en collaboration? Merci.

**L'hon. M. Dornan** (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous nous sommes engagés à lancer 10 cliniques au cours de l'année civile. St. Stephen est l'un des endroits visés ; alors, je pense que j'ai donné une réponse. Le projet se concrétisera cette année. Nous avons déjà signé des contrats avec des groupes qui travaillent à l'établissement de telles cliniques. Bien que des cliniques n'aient pas été promises à tout le monde cette année, une clinique vous a été promise. Le tout ne se fera pas demain. Le tout se fera avant la fin de l'année. Merci de votre question. Je suis content d'avoir pu y répondre.

[Original]

## GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Traduction]

Vous savez, la première ministre et le gouvernement actuel ont beaucoup parlé cette semaine d'Équipe Canada, de combien la première ministre appuie l'approche « Équipe Canada » et de tout ce qui arrive en ce qui concerne les droits de douane et tout le reste, n'est-ce pas? Nous avons appris tout récemment que le nouveau premier ministre libéral du Canada, Mark Carney, que les gens d'en face appuient et apprécient beaucoup tous, j'en suis certain, vient d'attribuer un contrat de 6 milliards de dollars à une firme australienne, alors que nous avons une compagnie ici même, au Canada, qui peut remplir le contrat de radar à un coût bien moindre. Donc, compte tenu de son approche « Équipe Canada » tant vantée, le gouvernement actuel prendra-t-il position et fera-t-il des reproches au nouveau premier ministre du Canada pour son attribution d'un contrat à une firme australienne quand il y a une compagnie canadienne qui peut le remplir? Merci, Madame la présidente.

[Original]

**L'hon. M. D'Amours** (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre de l'Éducation, de la Formation et du Travail par intérim ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires, L) : Merci, Madame la présidente. Il est un petit peu ironique d'entendre le chef de l'opposition officielle parler du gouvernement et des droits de douane. Vous comprendrez, Madame la présidente, que, cette semaine, il y a eu un débat d'urgence. Le chef de l'opposition officielle et ses collègues, pendant sept heures, n'ont même pas été capables de proposer une seule solution pour s'assurer de défendre adéquatement les gens, les entreprises et les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick.

L'opposition officielle nous dit qu'il faut faire plein de choses. Je peux vous dire une chose, Madame la présidente : Nous avons clairement déterminé que nous appuyons et que nous continuerons d'appuyer la population pour faire avancer nos entreprises. Nous voulons nous assurer de protéger nos entreprises, ainsi que les emplois, parce que nous voulons avoir un avenir positif au Nouveau-Brunswick.

J'invite le chef de l'opposition officielle à nous proposer des positions constructives et à faire partie de l'équipe du Nouveau-Brunswick.

### **Rappel au Règlement**

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Vous savez, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail par intérim vient de prendre la parole et de dire clairement que l'opposition n'avait fait aucune suggestion, Madame la présidente. Il induit la Chambre en erreur. Il induisait la Chambre en erreur, car la députée d'Oromocto-Sunbury a fait concrètement...

[Original]

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : Je suis debout.

[Traduction]

Je suis debout. Merci.

**M. M. LeBlanc** (Belle-Baie—Belledune, L) : Madame la présidente, la question qu'a soulevée le chef de l'opposition officielle ne peut manifestement pas faire l'objet d'un rappel au Règlement. Il a toutefois utilisé à maintes reprises les mots « induire en erreur » pour dire que mon collègue avait induit la Chambre en erreur. J'espère que vous lui demanderez de s'excuser d'avoir tenu de tels propos.

[Original]

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : C'est vendredi, et je comprends que tout le monde a hâte de rentrer à la maison. Soyons respectueux les uns envers les autres. Nous sommes tous des parlementaires. Merci.